



Compte rendu du Conseil

du 31 Mars 2009

Le Conseil de Communauté de Communes des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune dûment convoqué en session ordinaire au Siège de la Communauté de Communes à VABRE, sous la Présidence de Monsieur Lilyan AZAIS, Président.

Présents : MM. les Maires et Délégués des Communes de :

Présents : MM. les Maires et Délégués des Communes de :

CASTELNAU DE BRASSAC : Christian RIGAL, Alain AZAIS, Jérôme MAFFRE,

FERRIERES : Pierre DAVY, Alain GRAN, Richard PERICO

LACAZE : Michel MADERN, Maryse BARTHE, Céline VIALA

LE MASNAU MASSUGUIES : Lilyan AZAIS, Anne RUL, Jean-Claude CALMETTES

LE MARGNES : Raymond GAU, Nicole PAGES

SAINT-PIERRE DE TRIVISY : Nelly BARTHES, Jean-Marie ENJALBERT, Christian CROS

SAINT-SALVI DE CARCAVES : Edmond KLIMEZAC, Jean-Louis CABANES,

VABRE : Claude CULIE, Thierry CALVET, Bernard VAREILLES

Monsieur Michel MADERN est élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- **Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2008,**
- **Vote des Budgets primitifs 2009 concernant : Budget général, Budgets annexes : ordures ménagères, électrification, zone d'activité et Hôtel d'entreprises,**
- **Vote des 4 taxes,**
- **Remplacement du camion ordures ménagères,**
- **Modalités de financement de l'éclairage public,**
- **Questions diverses.**

Absents excusés : Christian ROUQUETTE, Jean-Claude GUIRAUD Conseiller Général du Canton de Brassac.

Présents à titre consultatif : Lionel VIALA, Jean-Pierre MARTY, Christel FOCKAERT, Jean-Claude HERAIL, Martina VAN ELDEN, Cécile KIEFFER, Jacques PAGES Conseiller Général du Canton de VABRE.

Le compte rendu du dernier conseil est validé à l'unanimité.

 **Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2008 :**

Monsieur Jacky VERBEKE présente :
le compte administratif 2008 du Budget général

Fonctionnement :

Total des dépenses : 559 668.20 €
Total des recettes : 1 164 789.05 €

Investissement

Total des dépenses : 1 405 578.75 €
Total des recettes : 3 008 078.33 €

le compte administratif 2008 du Budget annexe ordures ménagères

Fonctionnement :

Total des dépenses : 162 936.04 €
Total des recettes : 176 503.84 €

Investissement

Total des dépenses : 2 356.12 €
Total des recettes : 365.00 €

le compte administratif 2008 du Budget annexe électrification

Fonctionnement :

Total des dépenses : 7 285.16 €
Total des recettes : 35 892.45 €

Investissement

Total des dépenses : 276 729.66 €
Total des recettes : 288 817.76 €

le compte administratif 2008 du Budget annexe Zone d'activité

Investissement


Total des dépenses : 58 221.28 €
Total des recettes : 30 927.62 €

le compte administratif 2008 du Budget annexe Hôtel d'entreprises

Investissement

Total des dépenses : 417 450.09 €
Total des recettes : 95 496.36 €

qui sont tous les cinq votés à l'unanimité sous la Présidence de Monsieur Pierre DAVY, doyen d'âge, en l'absence de Monsieur Lilyan AZAIS, Président sorti pour le vote. Les cinq comptes de gestion sont votés à l'unanimité.

 Monsieur le Président expose au Conseil que le compte administratif de l'exercice 2008 fait apparaître les résultats suivants qu'il convient, comme le prévoit l'instruction M14 d'affecter.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'arrêter comme suit les résultats de l'exercice 2008, et de procéder à leur affectation.

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2008 :	1 602 499.58
Résultat à la clôture de l'exercice précédent :	- 1 769 793.48
Résultat de clôture de 2008 :	- 167 293.90

Ce résultat sera repris au budget de l'exercice en cours à la ligne « résultat d'investissement reporté ».

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2008 :	605 120.85
Résultat à la clôture de l'exercice précédent :	66 952.98
Résultat de clôture de 2008 :	672 073.83

Ce résultat est affecté pour : 497 603.32 au compte 1068
« Excédents de fonctionnement capitalisés »

Le solde pour un montant de : 174 470.51 sera repris au budget de l'exercice en cours à la ligne « résultat de fonctionnement reporté »

 **Vote des 4 taxes**

Monsieur le Président présente au Conseil la notification des taux d'imposition de la Taxe d'Imposition de la Taxe Professionnel et des taxes additionnelles de 2009, après discussion il est décidé de reconduire à l'identique l'ensemble des taux suivants :

- Taxe d'habitation : 2.34%
- Taxe sur le foncier bâti : 4.18%
- Taxe sur le foncier non bâti : 19.62%
- Taxe professionnelle : 12.77 %

Où cet exposé et après en avoir délibéré ces taux sont votés à l'unanimité

Monsieur Lilyan AZAIS, informe le Conseil que cette année la recette de la Taxe professionnelle a considérablement augmenté suite à l'implantation des 5 éoliennes sur la Commune du Margnès. Monsieur le Président propose de reverser une partie de cette taxe professionnelle à la Commune du Margnès sous forme de Fonds de Concours pour financer des travaux d'investissement sur cette commune.

 **Vote des Budgets primitifs 2009 :**

Monsieur Lilyan AZAIS présente les budgets Primitifs 2009 suivants :

Budget Primitif général 2009,

Fonctionnement :

Total des dépenses :	1 524 833 €
Total des recettes :	1 524 833 €

Investissement

Total des dépenses : 1 684 384 €
Total des recettes : 1 684 384 €

Budget annexe ordures ménagères 2009

Fonctionnement :

Total des dépenses : 240 968 €
Total des recettes : 240 968 €

Investissement

Total des dépenses : 183 538 €
Total des recettes : 183 538 €

Budget annexe Electrification 2009

Fonctionnement :

Total des dépenses : 38 745 €
Total des recettes : 38 745 €

Investissement

Total des dépenses : 206 654 €
Total des recettes : 206 654 €

Budget annexe zone d'activité 2009

Investissement

Total des dépenses : 369 073 €
Total des recettes : 369 073 €

Budget annexe Hôtel d'entreprises 2009

Investissement

Total des dépenses : 604 504 €
Total des recettes : 604 504 €

Qui sont tous les cinq votés à l'unanimité.

Monsieur Jacques PAGES, Conseiller Général du Canton de Vabre souligne la manière efficace et économe dont est gérée la Communauté de Communes, ce qui permet aujourd'hui malgré la crise d'arriver à porter à son terme tous les gros projets (sans pour autant avoir augmenté les 4 taxes depuis la création de la communauté de communes) comme : l'hôtel d'entreprises, l'agrandissement de la ZA, la construction du Musée, et surtout le changement du camion de collecte des ordures ménagères tout en restant compétitif au niveau du tarif de la redevance qui demeure pour notre Communauté de Communes très bas.

Il souhaite aussi rappeler à tous les sceptiques que les éoliennes rapportent effectivement un gros gain en terme de taxe professionnelle, et souhaite féliciter le Margnès pour avoir été visionnaire et jusqueboutiste malgré les embûches.

↳ Monsieur le Président rappelle la procédure utilisée afin de procéder à l'achat d'un camion benne à ordures ménagères.

Le marché est passé en procédure adaptée suivant la procédure suivante : envoi d'une publicité à tous les vendeurs ou revendeurs de camions du Département du Tarn, et consultation des trois principaux fabricants de bennes à ordures ménagères en France.

Constitution d'une commission ad hoc, réunissant les Maires de la Communauté de Communes, les membres de la Commission d'appel d'offres et les employés du service ordures ménagères de la Communauté de Communes, qui s'est réunie le 16 février 2009 pour analyser les offres et sélectionner les candidats, avec lesquels ont été engagées des négociations.

Cette commission s'est réunie également le 23 mars 2009 afin d'arrêter le choix des candidats.

Dans ce cadre, Monsieur le Président propose au Conseil de faire l'acquisition

- D'un camion RENAULT MIDLUM 19 tonnes « voies étroites » pour un montant de : 91 579 euros TTC avec une reprise de l'ancien camion de la Communauté de Communes pour un montant de 7 500 euros.

- D'une benne SEMAT de 13m³ pour un montant de 58 000 euros TTC.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil à l'unanimité valide la procédure, le choix et le prix pour cette acquisition, et autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

↳ Demandes de subventions

Monsieur le Président présente au Conseil le projet de restructuration de la piscine de Vabre dont la maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la Communauté de Communes par délibération en date du 19 décembre 2005, par la Commune de Vabre.

Ce projet initialement prévu pour un montant de 449 500 € HT, avait fait l'objet d'une demande d'inscription au programme opération du Pays Sidobre Monts de Lacaune en 2006.

Depuis, un travail a été réalisé pour revoir le projet afin d'en diminuer les coûts, qui aujourd'hui s'élèvent à : 180 589 € HT.

Dans ce cadre Monsieur le Président indique au Conseil qu'il convient de demander la réinscription de cette action au programme opérationnel du Pays Sidobre Monts de Lacaune selon le plan de financement suivant :

Etat, 17% :	30 000 euros
Conseil Général, 20% :	36 118 euros
Conseil Régional, 20% :	36 118 euros
Autofinancement, 43% :	78 353 euros

De plus, Monsieur le Président indique qu'il convient pour ce qui concerne les fonds d'Etat prévus dans le plan de financement, de solliciter Madame Jacqueline ALQUIER afin que celle-ci nous fasse bénéficier de son enveloppe parlementaire en tant que sénatrice pour un montant de 30 000 euros.

Où cet exposé et à l'unanimité le Conseil autorise Monsieur le Président à demander ces subventions.

➤ Monsieur le Président expose au Conseil que dans le cadre de sa compétence cœur de village la Communauté de Communes envisage d'aménager la place du Pourcecas sur la Commune de Masnau Massuguies.

Monsieur le Président propose au Conseil d'inscrire cette opération au programme opérationnel du Pays Sidobre Monts de Lacaune selon le plan de financement suivant :

Conseil Régional, 20% :	23 800 euros
Conseil Général, 20% :	23 800 euros
Communauté de Communes, 60% :	71 400 euros
Total HT :	119 000 euros

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Président à demander ces subventions.

➤ Monsieur le Président expose au Conseil que dans le cadre de sa compétence cœur de village la Communauté de Communes envisage d'aménager la place du château de Lacaze. Monsieur le Président propose au Conseil d'inscrire cette opération au programme opérationnel du Pays Sidobre Monts de Lacaune selon le plan de financement suivant :

Conseil Régional, 20% :	23 304 euros
Conseil Général, 20% :	23 304 euros
Communauté de Communes, 60% :	69 912 euros
Total HT :	116 520 euros

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Président à demander ces subventions.

➤ Monsieur le Président présente au Conseil le Protocole transactionnel concernant les conditions de poursuite de la construction d'un Pôle Culturel lié au Protestantisme sur la Commune de Ferrières, entre la Communauté de Communes et :

- BASALT architecture 28, rue André Coudert à MARGENCY (95)
- COPLAN 55, avenue Danielle Casanova à IVRY-SUR-SEINE (94)
- SOCOTEC 3, avenue du Centre à GUYANCOURT (78)
- GEOTEC 9, place de l'Europe à QUETIGNY (21)
- AR-CO 22, rue Tasson-Snel à BRUXELLES (Belgique)
- SOLACO TP 22 Bd Jean Jaurès à LACAUNE (81)

suite au rapport initial de reconnaissance des sols établi par GEOTEC, qui présentait des résultats non conformes à la réalité. La Société GEOTEC ayant reconnu son erreur celle-ci s'engage dans le présent protocole à prendre à sa charge l'intégralité du surcoût lié à la nécessaire adaptation des fondations à la nature du sol. La Société GEOTEC s'engage de plus à prendre en charge les surcoûts liés aux 6 mois de retard pris par sa faute sur le chantier.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer ce Protocole Transactionnel.

Point sur l'éclairage public :

Jusqu'au 1^{er} janvier 2009 le SDET subventionnait à hauteur de 50% les investissements de la Communauté de Communes en matière d'éclairage public pour un montant annuel de travaux plafonné à 80 000 € HT.

Dans ce cadre la Communauté de Communes prenait en charge 30% de l'investissement et 20% étaient répercuté aux Communes concernées.

A compter du 1^{er} janvier 2009, le SDET subventionne à hauteur de 70% pour un montant toujours plafonné à 80 000 €HT de travaux éclairagepublic ; aussi, à compter de cette même date la Communauté de Communes prendra en charge 15% du coût de ces travaux, le reste étant refacturé aux Communes concernées.

Point sur l'avancement du PLUI

Le PLUI a été présenté aux personnes publiques associées et sera transmis aux communes sous forme de CD ROM, une présentation sera faite auprès du Conseil de Communauté réuni le 30 avril 2009 qui pourra alors arrêter définitivement le PLUI par délibération.

La séance est levée à 22 heures 50